



Démission et congés exceptionnels pacs

Par **Mari_anne**, le **01/03/2016** à **12:19**

Bonjour ,

Je me PACS le 14 MARS et je vais donner ma démission le 15 MARS j'ai un mois de préavis .
J'ai le droit à 4 jours exceptionnels grâce au PACS,

Si je pose les 4 jours pendant mon préavis cela le décale t'il ?
Je sais que les congés payés , les arrêts maladie le décale , mais les jours de congé exceptionnels ?

Bonne journée

Par **P.M.**, le **01/03/2016** à **14:55**

Bonjour,

Justement, un arrêt-maladie ne prolonge pas le terme du préavis contrairement aux congés payés et à mon avis, ceux pour évènements familiaux non plus s'ils n'étaient pas prévu avant son début...